



Contact enfants

Par Ashna161520

Bonjour,

En cas de garde alternée, est ce que l'autre parent a le droit d'interdire tout contact avec les enfants ?

Autant d'empêcher les enfants de me parler que l'inverse.

Je ne parle pas dans l'excès non plus.

Merci,

Par kang74

Bonjour

Rien n'oblige l'autre parent à donner suite aux sollicitations de l'autre parent pendant sa période, qu'il gère comme il le souhaite .

Par yapasdequoi

Bonjour,

Chaque parent organise sa période de garde comme il le souhaite et donc peut interdire à l'autre parent de contacter les enfants pendant cette période.